### hfr-tgf

# Invitation # POM240422-001-00 MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION (ERP), LICENCES ET SERVICES PROFESSIONNELS

#### Questions et réponses

#### Ronde #1

À tous les soumissionnaires: VIA HFR souhaite répondre aux questions suivantes :

#### Question 1:

Quelles sont vos attentes à l'égard de la solution ? Recherchez-vous une solution prête à l'emploi ou souhaitez-vous élaborer une solution personnalisée à partir de la base ?

#### Réponse 1:

Le soumissionnaire est invité à consulter le document principal de l'appel d'offres, annexe B (Critères d'évaluation technique), point 3 (Hypothèses).

"Le soumissionnaire doit partir du principe que VIA TGF est intéressé (au minimum) par une solution ERP viable et de base avec des fonctionnalités prêtes à l'emploi et un minimum de personnalisation."

#### Question 2:

Cette opportunité permet-elle un partenariat avec une autre entreprise ?

#### Réponse 2:

Le soumissionnaire est invité à consulter le document Excel (Critères de sélection), deuxième onglet (Liste de contrôle de la documentation), Informations sur l'entreprise, REQ#3. "Le soumissionnaire doit dresser la liste de tous les partenaires/alliances, y compris les soustraitants, qui seront impliqués dans ce projet. Le soumissionnaire est seul responsable de l'examen et de la résolution de toute action et/ou de tout dommage causé par le soustraitant, le partenaire et/ou le fournisseur ERP".

Le soumissionnaire est également invité à consulter la partie 6 (Exigences en matière de sécurité et autres exigences), point (d)

"Dans le cas d'un soumissionnaire d'une entreprise commune (en coentreprise), chaque membre de l'entreprise commune doit satisfaire aux exigences de sécurité.

#### Question 3:

Assurance obligatoire. Le montant de l'assurance doit-il obligatoirement être de 5 millions de dollars ou peut-il être de 2 millions de dollars ?

#### Réponse 3:

## hfr-tgf

VIA TGF rejette la proposition de modifier la valeur de l'assurance. Le soumissionnaire est invité à consulter le document principal de l'appel d'offres, Partie 7.

#### Question 4:

Compte tenu de l'afflux d'appels d'offres lancés par la Couronne avec des délais similaires, des vacances à venir et du niveau de détail requis pour répondre à cet appel d'offres, la Couronne aurait-elle l'amabilité d'accorder une prolongation de deux semaines jusqu'au 29 juillet 2024?

#### Réponse 4:

VIA TGF rejette la proposition de modifier la date de clôture de l'appel d'offres. La date de clôture des offres reste fixée au 15 juillet 2024 17:00 HAE.